

République française

Département du TARN
Arrondissement :
Castres

MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE**

Séance du 10 avril 2025

Date de la convocation: 28/03/2025 *Le dix avril deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre*

Membres en exercice : **14**
Présents : 13
Représentés : 1
Votants : 14

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES

Pour : 14
Contre : 0

Absent(es) représenté(es) : Michel CALS représenté par Françoise PONS

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Marie WILTORD RIBOULET

N° DE 2025 029

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la réorganisation du service à la personne, suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'agent social occupé par Mme BINAY Stéphanie.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi d'agent social créé initialement à temps non complet par délibération du 24/09/2020 pour une durée de 25.5 heures par semaine, et de créer un emploi d'agent social à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine à compter du 01/06/2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial émis le 02/04/2025,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 081-218103059-20250410-DE_2025_029-DE

SLOW

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Madame Françoise PONS

Maire de Vabre



Maire de VABRE

Marie WILTORD RIBOULET

Secrétaire de séance

